

REVUE TRIMESTRIELLE -09- SEPTEMBRE 2023

FECAMO

Magazine du Carrelage et de la Mosaïque de Belgique

PROCARRO



FECAMO

PROCARRO

Une édition de
la Fédération belge
du Carrelage et
de la Mosaïque

Avenue des Arts 20
1000 Bruxelles

bureau de dépôt
BruxellesX
Post P927188

MEMBER OF



Embuild



TRAINING POWERED BY
VANGEEERSDAELE BJÖRN



tileXpert
PROFESSIONAL SERVICE

AUTHENTIC ITALIAN TILING TECHNOLOGY

montolit.com



SINCE 1948

SOMMAIRE



- 03** Sommaire
- 05** Mot du président :
Quel est le sens de notre action,
de nos valeurs ?
- 06** Björn Vangeersdaele (Montolit) ré-
pond aux besoins des entrepreneurs
- 08** Buildwise: Comment trier et
recycler les déchets de carrelages ?
- 12** Fecamo sera présente à la
Journée du Parachèvement
- 14** Séances d'information Mapei
- 16** Toon Beernaert :
« Meilleur carreleur 2022 »
dans la catégorie XXL
- 18** SOLIDOR : Des semelles de chaussures
aux plots circulaires innovants
pour terrasses
- 22** Nouvelles règles relatives à la
récupération des factures impayées
auprès des consommateurs

COLOPHON

EDITEUR RESPONSABLE
**la Fédération belge du Carrelage
et de la Mosaïque (FECAMO)**

Avenue des Arts 20 - 1000 Bruxelles
Tél. : 02 545 57 70
TVA : BE 409.355.044
www.fecamo.com - www.pro-carro.be

PARUTION

4x par an / 800 exemplaires (FR+NL)

RÉDACTION
Patrice Dresse
Thijs Eeckhaut
Robbert Thierens
Fabian Miesse
Celia Dolore
Perrine Verhoyen
Kevin Gouyette
Fien De Fauw

AVEC LA COLLABORATION DE :
Rédaction et traduction
Redactiebureau Palindroom

Mise en page
Ramdesign

THE ART OF OMNICOL



L'ORIGINAL
1985 - AUJOURD'HUI

La colle originale et polyvalente pour l'encollage de grands formats au mur et au sol. Avec ou sans chauffage au sol, conçu pour les lieux humides.

OMNICOL SE CONNECTE

OMNICOL

WWW.OMNICOL.EU



MOT DU PRÉSIDENT

Quel est le sens de notre action, de nos valeurs ?

Cher Membre,

En mettant en permanence les qualités et avantages de notre secteur du carrelage et de la mosaïque en avant, de leur pose ; en faisant la promotion de nos métiers, de notre savoir-faire, de la fierté du travail accompli ; nous pourrions finir par en oublier la raison d'être même de notre organisation professionnelle.

Je m'explique et précise directement ma pensée : Fecamo n'est en effet pas une plateforme commerciale de vente, pas plus qu'elle n'est une organisation lucrative visant à faire la promotion de produits ou de formations. Ses administrateurs ne sont pas des salariés payés par l'association – tout au plus leurs déplacements sont pris en charge par la Fédération ; et quoi de plus naturel. C'est sur leurs heures de travail ou le soir sur leurs rares moments en familles que nos membres se rassemblent.



Il est dès lors impérieux qu'il règne au sein de nos instances un esprit d'équipe dénué de toutes arrière-pensées. La loyauté, la solidarité et la confraternité ne sont, dans ce cas, pas des valeurs à prendre à la légère. Car une organisation professionnelle qui perd le sens de ses valeurs, perd en définitive sa raison d'être : être au service du secteur et de ses membres ; pas d'intérêts personnels inavouables. Être un entrepreneur de valeur, c'est aussi ne pas oublier ce sens des valeurs que nous portons au sein de la Fecamo.

Avec mes sentiments confraternels,

Gino Vanhaverbeke
Président FECAMO

05

Mot du président



Björn Vangeersdaele répond aux besoins des entrepreneurs avec le centre de formation Montolit à Waregem

En tant que distributeur d'outils Montolit et entreprise de carrelage polyvalente, TileXpert a ouvert un tout nouveau centre de formation à Waregem. Le centre de formation Montolit organise régulièrement des formations et des présentations pour les entrepreneurs intéressés.

« *Ceux qui continuent à apprendre et se spécialisent restent compétitifs sur le marché* », déclare Björn Vangeersdaele, Directeur général de TileXpert et membre du conseil d'administration de la FECAMO et du comité technique de Buildwise (anciennement CSTC). Une expertise donc assurée.

Aujourd'hui, TileXpert est un nom reconnu dans le monde du carrelage. D'entrepreneur en travaux de carrelage, l'entreprise basée à Sint-Denijs est devenue un partenaire d'accompagnement global, sur chantier et

en dehors. Le marché du carrelage n'étant pas figé, TileXpert est toujours à la recherche de meilleures solutions de système pour exécuter les travaux de carrelage aussi parfaitement que possible. Et à cet égard, Montolit anno 2023 revêt une importance cruciale.

« *Il y a quelques années, j'ai moi-même suivi régulièrement des formations en Italie pour la pose et le traitement de dalles de grand format* », explique Björn Vangeersdaele. « *J'y ai découvert Montolit, par l'intermédiaire d'un ami, et TileXpert a eu l'occasion de distribuer leurs matériaux en Belgique également* ».

Le partenariat avec Montolit s'est avéré être un complément idéal aux services de conseil que TileXpert offrait déjà. Björn Vangeersdaele : « Nous proposons des conseils sur les chantiers et des formations aux fabricants qui souhaitent faire connaître leurs produits. Et comme nous travaillons tous les jours avec ces produits, nous disposons d'un grand savoir-faire pour tout illustrer dans la pratique. À cela, nous avons ajouté les produits Montolit. Le contact privilégié avec les entrepreneurs lors des formations nous permet de leur proposer les outils adéquats pour les travaux spécifiques qu'ils doivent réaliser ».

Des formations régulières

La création de son centre de formation à Waregem a permis de donner à cette aventure une dimension encore plus importante. Björn Vangeersdaele : « L'ambition est d'offrir des formations et des présentations à intervalles réguliers sur la manière de travailler et de poser des matériaux et des dalles spécifiques. Le centre en question permet également aux clients d'essayer les outils Montolit avant de les acheter. En termes de contenu, les formations portent principalement sur des nouveautés. Par exemple, je suis moi-même en train de faire des

tests sur des dalles en verre. Je teste les possibilités de traitement de ces dalles avec nos matériaux afin de partager ces connaissances avec le secteur ».

Malgré le besoin de spécialisation et d'experts en carrelage qualifiés, la réponse du secteur n'est pas toujours très positive. « Il est assez difficile de convaincre un entrepreneur de suivre une formation. Trop souvent, elles sont encore perçues comme des pertes de temps. Ce qui est évidemment faux, car vous en récolterez rapidement les bénéfices. Se spécialiser reste quoi qu'il arrive une excellente idée et, grâce à nos formations, vous restez au fait des dernières tendances. Et je ne parle pas seulement des matériaux, mais aussi des réglementations et des exigences techniques. En tant que membre du conseil d'administration de la Fecamo et du comité technique de Buildwise, je possède également cette expertise moi-même. De plus, notre webshop www.tiletools.be sera bientôt opérationnel. Enfin, nous disposons également de notre propre service de réparation, car toutes les pièces de rechange sont disponibles à notre centre de formation », conclut Björn Vangeersdaele.



Comment trier et recycler les déchets de carrelages ?

É. de Roissart, ir., chercheuse, laboratoire 'Solutions durables et circulaires', Buildwise



Lorsqu'il est question de démolir un carrelage, le premier réflexe devrait consister à démonter les carreaux pour les réemployer ailleurs. Si le réemploi du carrelage n'est pas possible, sa démolition générera une certaine quantité de déchets. Il en va de même pour les travaux de pose d'un nouveau carrelage. Comment gérer au mieux ces déchets ? La plupart sont recyclables, mais pour recycler, il faut trier !

Déchets générés lors de la démolition ou de la pose d'un carrelage

La démolition d'un sol carrelé générera plusieurs types de déchets, notamment une grande quantité de carreaux. On obtiendra également des déchets de mortier à base de ciment, de chaux ou éventuellement de produits bitumineux. Dans les sols plus récents, on retrouvera beaucoup de produits synthétiques tels que des colles et des mortiers-colles, des nattes d'étanchéité ou de désolidarisation ou encore des joints et mastics souples. La chape sera souvent également endommagée.

La pose d'un carrelage sera, elle aussi, source de déchets. Dans l'idéal, on les limitera en évitant la casse, mais on obtiendra souvent des résidus ou des chutes de coupe, ainsi que de nombreux déchets d'emballages.

En triant les déchets sur chantier et en prévoyant leur recyclage, les carreleurs peuvent réduire la quantité de déchets incinérés ou envoyés en décharge. En effet, la production de déchets par le secteur de la construc-

tion a un impact important sur l'environnement. C'est pourquoi tous les métiers du secteur ont un rôle à jouer pour réduire la quantité de déchets et les valoriser au mieux. Pour mettre cela en oeuvre, **il est primordial de procéder à un tri à la source**, car les flux de déchets 'purs' sont beaucoup plus faciles à recycler.

Recyclage des déchets inertes

Les déchets minéraux inertes, aussi appelés 'gravats' ou 'déchets pierreux' **sont recyclables**. Il s'agit des carreaux en céramique, en béton, en pierre naturelle et des restes de mortier. Ils peuvent être mis en commun avec d'autres déchets minéraux inertes tels que des briques ou des tuiles. En revanche, ils sont **à trier sur chantier et à séparer des déchets non inertes**. On les déposera dans les parcs à conteneur ou on les enverra chez un recycleur, souvent par le biais d'un collecteur de déchets inertes.

Attention, tout déchet qui risque de perturber le recyclage des déchets inertes est susceptible d'être refusé



Figure 1: La démolition d'un carrelage générera une importante quantité de déchets qu'il faut gérer au mieux.

par le centre de recyclage, car les granulats recyclés doivent être de bonne qualité (voir les **PTV 406** pour limites d'acceptation dans les granulats recyclés). En règle générale, ne sont pas acceptés :

- les déchets inertes pollués par des fibres d'amiante ou des matériaux suspectés de contenir de l'amiante, du goudron, d'autres déchets dangereux et polluants tels que de la suie, des peintures au plomb ou des huiles minérales
- les déchets inertes provenant d'un incendie
- le verre (maximum 2 % en masse accepté)
- les déchets bitumineux (maximum 5 % en masse accepté)
- les déchets de construction non inertes légers tels que les isolants ou le béton cellulaire (maximum 5 % en volume accepté) et lourds tels que les métaux ou le plâtre (maximum 1 % en masse accepté).

Par exemple, en cas de démolition d'un carrelage en ciment, on vérifiera d'abord que les carreaux, mortiers et joints sont exempts d'amiante et d'autres polluants. Ensuite, on démolira et collectera les carreaux en

ciment, le mortier et la chape en béton pour les envoyer au recyclage des déchets inertes. Il est interdit de mélanger les déchets de verre, de bois, d'isolation et les autres déchets non inertes. Ce tri nécessite un certain effort dont il faut tenir compte au moment d'établir le devis.

Valorisation des déchets non inertes

Tous les déchets non inertes et non dangereux (isolants, plâtre, bois, ...) peuvent être collectés dans un même conteneur. Ceux-ci seront triés au sein d'un centre de tri et seront ensuite partiellement recyclés, incinérés ou mis en décharge.

Il existe également des filières spécifiques pour recycler certains déchets. Par exemple, la filière **Clean Site System** permet de récupérer **les emballages en plastique souple**. Certaines filières permettent de collecter d'autres matériaux en vue de leur recyclage, mais elles ne sont pas encore largement connues. Il est donc souvent nécessaire de se renseigner. Pour en savoir plus, consultez **la liste des filières de recyclage établie par Buildwise**.

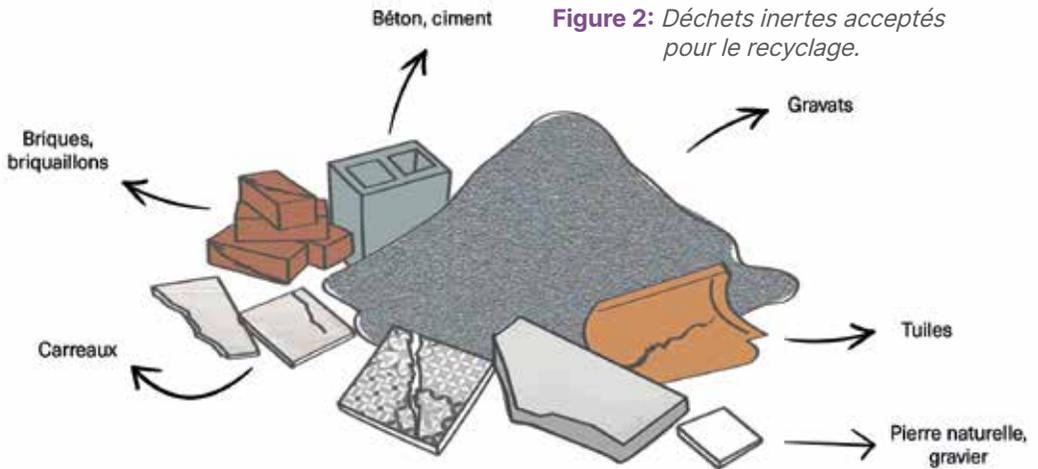


Figure 2: Déchets inertes acceptés pour le recyclage.

Déchets dangereux !

Trier et évacuer adéquatement les déchets dangereux est **une obligation légale et une nécessité pour l'économie circulaire**. Les restes de produits dangereux doivent dès lors être collectés sélectivement sur le chantier et éliminés via une filière de traitement spécialisée en la matière.

Les produits dangereux sont répertoriés comme tels dans leur fiche technique par un code suivi d'un astérisque (voir le **catalogue européen des déchets, 2000/532/CE**). Il s'agit généralement de colles, de silicones, de primaires d'accrochage et de produits de nettoyage contenant des solvants. Les pots ayant contenu des produits dangereux seront eux-mêmes considérés comme déchets dangereux, même s'ils sont vides.

Dans le cas de la démolition d'un carrelage posé avant 2001, il est possible de retrouver de **l'amiante**, notamment dans les dalles en amiantement, les colles et les joints (voir **l'article Buildwise 2019/03.03**). La plupart du temps, la présence de fibres d'amiante dans un matériau est confirmée par une analyse en laboratoire. Il existe aussi des kits de détection de l'amiante sur chantier (voir **l'article C-Watch du 24 février 2021**). Les déchets amiantés doivent obligatoirement être collectés séparément des autres déchets et évacués de manière adéquate.



Les revêtements carrelés sont ...

- ... chaleureux !
- ... exclusifs !
- ... silencieux !
- ... résistants !
- ... hygiéniques !
- ... inaltérables !
- ... résistants au feu !
- ... conviviaux !
- ... faciles d'entretien !
- ... économiques !



Schlüter®-Systems pour une belle maison carrelée !

Un chauffage par le sol durable pour une chaleur agréable, une douche de plain-pied élégante avec un écoulement parfaitement étanche, des éléments d'éclairage d'ambiance ou des étagères pratiques et élégantes : Schlüter-Systems propose des solutions intelligentes. Pour une belle maison carrelée !





DAG VAN DE
AFWERKING
JOURNÉE DU
PARACHÈVEMENT

17/10/2023

Fecamo sera présente à la Journée du Parachèvement le mardi 17 octobre

Le 17 octobre prochain, Fecamo possèdera ses propres stands à la journée du Parachèvement à Brussels Kart Expo !

La journée du Parachèvement, c'est quoi ?

De plus en plus de propriétaires accordent de l'attention à la manière dont leur maison est finie ou aménagée. Il n'est donc pas étonnant que de nombreux fabricants se rassemblent à la « Journée du Parachèvement » avec pléthore de nouveautés. Une visite à un salon en dit bien plus qu'un site web, et offre la possibilité de se faire une image complète de toutes les tendances et des nouvelles techniques en quelques heures.

En 2022, pas moins de 3000 professionnels ont visité le salon !

Rejoignez-nous !

Pour cette édition, Fecamo a mis les petits plats dans les grands et a réservé de nombreux espaces ; les stands 1 et 2 (bar avec des bières spéciales, brochures, documents, informations) et les stands 9, 10, 13 et 14 (grand emplacement de démonstration pour nos membres/partenaires et remise des prix de notre concours du Meilleur Carreleur 2023).

Suivez nos actualités pour retrouver le programme complet de notre journée. Nous vous attendons nombreux sur nos stands ! 

V O L V O



PLUS SILENCIEUX SUR LE TERRAIN ALL-ELECTRIC

Le robuste Volvo FMX Electric peut livrer et récupérer des matériaux et des machines lourds dans les zones sensibles de la ville avec le moins de perturbations possible.

Il répond ainsi aux exigences de la société en matière de transports plus propres et plus silencieux. Pour simplifier la transition vers l'électromobilité, le camion est proposé avec des solutions pour la recharge, la planification de l'itinéraire et de l'autonomie, le statut énergétique, et plus encore.



Séances d'information Mapei

Mapei a organisé 2 séances d'information dans son centre de formation à Grâce-Hollogne. Une journée complète d'échanges de connaissances tout en découvrant les nouveautés et systèmes Mapei pour l'étanchéité des piscines.

14 Séances d'information Mapei



Construire ensemble un avenir **DURABLE**



DÉSORMAIS, VOUS POUVEZ ÉGALEMENT CHOISIR DE VIVRE SANS IMPACT* SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE.

Lors de l'installation de carrelage en céramique, choisissez des colles et mortiers de jointement avec des émissions résiduelles de CO₂ entièrement compensées par des projets d'énergie renouvelable et de reforestation. Une décision juste pour les nouvelles constructions et les projets de rénovation de plus en plus durables en mettant l'accent sur le bien-être de l'environnement, de la planète et des générations futures. **Zéro impact sur le climat, toute la qualité de Mapei.**



EVERYTHING'S OK
WITH MAPEI

en savoir plus sur mapei.be



Toon Beernaert : Meilleur carreleur 2022 dans la catégorie XXL



Le prix du « Meilleur Carreleur 2022 » dans la catégorie du format XXL a été décerné à Toon Beernaert, gérant de l'entreprise Durezza. M. Beernaert a obtenu ce prix grâce à un projet prestigieux de revêtement d'une villa en dalles de carrelage XXL. « *La pose de carrelage requiert de la finesse et procure beaucoup de satisfaction* », déclare Toon Beernaert.

Les carrelages XXL offrent de nombreuses possibilités

Tout carreleur membre de Fecamo peut se présenter au concours, qui constitue une source d'inspiration pour ceux qui seraient à la recherche d'un carreleur ou d'un mosaïste qualifié.

Dans la catégorie format XXL, c'est l'entreprise Durezza et son manager Toon Beernaert qui sont repartis

avec le prix. Durezza est un atelier de carrelage qui propose une gamme étendue de dalles céramiques les plus exclusives et les plus durables. Grâce à sa créativité, à son approche au cas par cas, mais aussi grâce à son équipe passionnée et orientée service, Durezza se présente comme un partenaire idéal pour les travaux de céramique sur mesure ou de carrelage, tant pour les nouvelles constructions que pour les projets de rénovation.

Une reconnaissance du savoir-faire

Toon Beernaert a remporté ce prix grâce à un projet pour le moins particulier. « *Il s'agit d'une villa dans laquelle nous avons posé des dalles de carrelages tant aux murs que sur sol, en grand format XXL* », explique-t-il. « La piscine intérieure et la cuisine ont également été recouvertes de dalles XXL. Bien sûr, il est très agréable de voir son travail et son savoir-faire ainsi récompensés. *C'est un véritable signe de reconnaissance pour moi et pour tous ceux avec qui je travaille* ».



Durezza est une entreprise familiale. Après avoir obtenu son diplôme d'architecte, Toon Beernaert n'a pas hésité à rejoindre l'entreprise. « *C'était en 2006 et depuis lors, Durezza n'a cessé de grandir. Ces dernières années, nous nous sommes de plus en plus spécialisés dans les dalles XXL. Nous restons volontairement une petite entreprise conviviale et chaleureuse et toute notre équipe, ensemble depuis longtemps, s'entend à merveille. Et la passion est toujours aussi forte. Contrairement aux travaux de gros œuvre par exemple, nous voyons le résultat final de notre travail, beau à voir et parfaitement fini. La pose de carrelage requiert de la finesse et procure une grande satisfaction* ».



Les avantages des carrelages XXL

Toon Beernaert souligne également les qualités et les avantages des dalles XXL : « *Il s'agit déjà d'un beau produit en soi et de nombreuses personnes prennent rapidement conscience des possibilités esthétiques et fonctionnelles des dalles XXL. Par exemple, vous pouvez rénover une cuisine existante en la recouvrant avec des dalles de carrelages XXL, ce qui vous donne un aspect totalement différent et demande peu d'efforts.* »





Des semelles de chaussures aux plots circulaires innovants pour terrasses

Une solution solide et esthétique pour l'installation de terrasses sur n'importe quelle surface. Voilà comment résumer en quelques mots, mais avec justesse, ce que représente SOLIDOR. Les plots de terrasse SOLIDOR sont dotés de finitions de qualité et sont entièrement fabriqués à partir de matériaux durables, respectueux de l'environnement et nécessitant peu d'entretien.

Le caractère modulaire des différentes pièces confère au système un large éventail de possibilités, qu'il est possible de déployer dans les situations et les environnements les plus complexes. « Aujourd'hui, nous fournissons déjà nos produits dans 27

pays et nous nous intéressons également de très près au Canada et aux États-Unis », déclare Henri Dejans, Directeur général de SOLIDOR.

«Pionnier depuis 1978», voilà ce que l'on peut lire sur le site web de SOLIDOR. Depuis 45 ans, le fabricant de Wevelgem se profile comme un



expert dans le domaine des plots de terrasse. Mais l'aventure a d'abord commencé avec des semelles de chaussures. Henri Dejans : « En effet, nous avons d'abord fabriqué des semelles de chaussures. D'où le nom SOLIDOR qui vient de soulier d'or. Ensuite, mon grand-père a rencontré un installateur qui cherchait de nouvelles solutions pour la construction de terrasses. Il s'est avéré que les machines utilisées pour fabriquer les semelles de chaussures étaient également adaptées à la production de plots pour terrasses. Mon grand-père a donc décidé de créer une nouvelle entreprise ».

Auparavant, les infiltrations d'eau de pluie dans les terrasses constituaient un problème majeur, comme c'est encore le cas aujourd'hui. Souvent, c'est l'absence d'une bonne étanchéité au niveau du revêtement qui était à l'origine du problème. Les plots pour dalles offrent alors une solution idéale pour les réparations et les rénovations. Henri Dejans : « Nos plots pour dalles sont faciles à monter et à démonter, sans aucun dommage. C'est un marché qui s'est considéra-

blement développé au fil des années. Aujourd'hui, nous fournissons nos plots pour dalles dans 27 pays, avec une forte présence dans le Benelux. Mais nous visons plus loin et souhaitons nous internationaliser encore davantage, y compris au Canada et aux États-Unis. J'ai moi-même rejoint l'entreprise familiale il y a six ans et, depuis l'année dernière, j'en suis le Directeur général. Mes principales activités tournent autour du marketing et des ventes, de la promotion de la production et de l'innovation ».

EPD

L'innovation est un fil conducteur chez SOLIDOR. « Nous sommes une PME composée d'une équipe jeune et motivée, très engagée dans l'innovation et, par extension, dans des thèmes importants comme la durabilité, l'environnement... », explique Henri Dejans. « Nos plots pour dalles en plastique sont fabriqués à 98% à partir de déchets industriels. Ces déchets recyclés sont toujours achetés dans la région, ce qui nous permet de réduire au maximum notre empreinte carbone en termes de transport. En outre, nos plots de terrasse entrent dans la catégorie des produits circulaires, puisqu'ils peuvent être facilement démontés, recyclés ou réutilisés. Dans notre segment, nous sommes également le seul acteur à disposer pour l'instant d'une EPD (Environmental Product Declaration). Le bilan a donc été dressé de manière approfondie : quelle est la quantité de CO₂ que nous émettons effectivement ? Dans notre évolution vers la neutralité en CO₂, il est important de le quantifier ».



Image 2 SOLIDOR Sticksol -
Plaque supérieure auto-adhésive



Image 3 *SOLIDOR Structusol - système de support en aluminium*

Parlons d'innovation ciblée : pour la pose de dalles de grand format, SOLIDOR a mis au point le système de support en aluminium Structusol. Ce système utilise différentes pièces de fixation pour une construction fluide et des pièces de raccord pratiques pour une meilleure gestion de l'eau. Des rivets invisibles assurent la stabilité de l'ensemble. Henri Dejans : « Avec Structusol, vous ajoutez une sorte de poutre de soutien aux plots de dalles. La poutre a une épaisseur de 16 mm, qui est munie d'un revêtement en caoutchouc insonorisant, et facilite la répartition des charges pour les installateurs et assure une exécution plus efficace. Voilà un bel exemple d'innovation dont la demande est venue du secteur. Nous ne produisons rien sans valeur ajoutée et recherchons toujours la complémentarité ».

Une innovation ciblée

En ce qui concerne le produit lui-même, les plots pour dalles ont beaucoup évolué ces dernières décennies. Henri Dejans : « Alors que les plots de dalles étaient auparavant réglables en hauteur, par exemple de 5 mm, nous sommes progressivement passés à un système de vis qui permet une extension précise au millimètre près. Notre concept de plots de terrasse réglables se compose d'une gamme unique pour différentes applications modulaires. Cela nous permet de suivre le marché avec une plus grande flexibilité. Par exemple, la pierre naturelle est très en vogue aujourd'hui. Nous améliorons donc nos produits là où nous le pouvons afin de fournir le support adéquat. Un bon exemple est cette plaque pratique avec un adhésif que nous plaçons sur le plot de dalle pour maintenir le carrelage bien en place. C'est beaucoup plus facile à utiliser et plus durable que le silicone, par exemple. Il y a aussi, bien sûr, la tendance des dalles grand format qui passent de plus en plus de l'intérieur à l'extérieur. En fonction de la taille, de l'épaisseur, du poids des dalles... on élabore un plan pour les plots de la terrasse. Toujours dans un souci de facilité de pose. Car il ne s'agit pas d'innover pour innover ».

Flux de travail optimisé

Malgré la hausse des prix des matériaux et de l'énergie, Henri Dejans est convaincu que SOLIDOR est armé pour l'avenir. « Nous avons profité de la période corona pour optimiser nos processus internes, ce qui nous a permis de minimiser notre propre augmentation de prix due à la hausse des prix des matériaux et de l'énergie. Grâce à l'optimisation des flux internes, nous pouvons également traiter des volumes plus importantes et des régions plus étendues. C'est pourquoi nous mettons actuellement l'accent sur la poursuite de l'expansion internationale. Une tâche à laquelle nous travaillons d'arrache-pied avec notre équipe, petite mais motivée ».

SOLIDOR **LEVELLING SOLUTIONS**

**Pionnier dans la production de
plots réglables pour terrasses
depuis 1978**



MADE IN BELGIUM



encadrés. Ils ne peuvent plus être supérieurs au taux d'intérêt légalement établi de 10,5 %, comme défini dans la loi du 2 août 2002 relative aux retards de paiement dans les transactions commerciales.

Nouvelles règles pour les personnes et les entreprises impliquées dans la récupération amiable de dettes auprès des consommateurs

La deuxième partie de la loi établit un cadre réglementaire pour les personnes et les entreprises actives dans la récupération amiable de dettes auprès des consommateurs. Un changement majeur est l'introduction de la surveillance par l'Inspection économique des avocats, fonctionnaires ministériels et mandataires judiciaires impliqués dans la récupération de dettes. Les principales règles que ces professionnels devront respecter sont les suivantes :

- L'obligation de vérifier la légitimité des clauses d'indemnisation demandées avant d'engager des poursuites contre le consommateur ;
- L'obligation d'informer les consommateurs de leur droit de demander des justificatifs de dette, de demander des arrangements de paiement et de suivre la procédure en cas de contestation de la dette ;
- L'envoi d'une mise en demeure et le respect d'un délai d'attente de 14 jours avant de prendre d'autres mesures de récupération de dettes amiables ;
- Lorsque la dette est contestée, une décision doit être prise dans les 30 jours

quant à l'intention d'intenter une action en justice, et il n'est pas autorisé de facturer des intérêts de retard tant qu'aucune décision n'a été prise ;

- Lorsque des demandes de report de paiement ou d'installations de paiement sont faites par le consommateur, une décision doit être prise dans les 30 jours pour accepter ou refuser, sans calculer d'intérêts de retard tant qu'une décision n'a pas été prise. La même règle s'applique si le consommateur fait appel à un médiateur de dettes ou dépose une demande de régime de dettes collectives ;
- Lorsqu'un plan de paiement est mis en place, le consommateur doit recevoir un relevé annuel des paiements effectués et du solde restant dû, même lorsque la dette a été entièrement remboursée ;
- Des règles minimales sont établies pour les visites à domicile chez les consommateurs ;
- Tous les accords relatifs au paiement de la dette doivent être confirmés auprès du consommateur ;
- Les créanciers ne peuvent pas demander de frais distincts aux consommateurs pour leur intervention.

Entrée en vigueur

La nouvelle loi s'applique à tous les nouveaux accords conclus à partir du 1er septembre 2023.

À partir du 1er décembre 2023, elle s'applique également à toute dette échue et impayée d'un consommateur envers une entreprise découlant d'un accord conclu avant l'entrée en vigueur de la loi, si le défaut de paiement survient après l'entrée en vigueur de la loi.

CONCLUSION :

Suite à l'entrée en vigueur de cette nouvelle législation, il est essentiel que votre entreprise adapte en premier lieu ses conditions générales à cette nouvelle réalité. Si vous négligez de le faire à temps et êtes confrontés à un débiteur, il est possible que vous ne puissiez pas réclamer une indemnité en cas de non-paiement en vous basant sur les anciennes

dispositions de vos conditions générales, avec toutes les conséquences préjudiciables que cela pourrait entraîner. Il va de soi que les membres d'Embuild et de la Fédération des Entrepreneurs Généraux de la Construction peuvent être conseillés par leur organisation professionnelle, qui dispose également des modèles de documents nécessaires. ■■

STARTECH'S DAYS 2023

L'ÉVÈNEMENT DE
DÉCOUVERTE DES
COMPÉTENCES, FILIÈRES
ET MÉTIERS TECHNIQUES,
TECHNOLOGIQUES ET
SCIENTIFIQUES.

1

espace
orientation

100

animations

28

compétitions

30

rendez-vous
pour les profs

8

conférences

Entrée

gratuite

SAVE

12-14
NOV.
2023

THE



DATE